



EAU POTABLE

À partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?

Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement au quotidien : les usagers continueront à recevoir de l'eau potable comme aujourd'hui.

Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage et le mode d'exploitation restent à Roannaise de l'eau

En pratique :



L'entretien et les interventions techniques sur le réseau relèveront de Roannaise de l'eau

En cas de fuite ou d'anomalie, vous devrez contacter le service eau potable de Roannaise de l'eau



Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera Roannaise de l'eau

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet
ou flashez ici



Un numéro à communiquer à vos habitants
04 77 68 54 31 (astreinte et numéro courant)

Site internet

www.roannaise-de-leau.fr

Pour les communes de :
Sainte-Colombe-sur-Gand,
Saint-Cyr-de-Valorges et Saint-Marcel-de-Félines